

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 12 mai 2025** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

Sont absents :

Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025**
- 3. DÉLÉGATION**
- 4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS**
- 5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 5.1 Vincent Brochu
 - 5.2 Sylviane Ferland
 - 5.3 Guylaine Blouin
 - 5.4 Denis Hébert
 - 5.5 Gaétan Labelle
 - 5.6 Guy Jubinville
- 6. FINANCES**
 - 6.1 Autorisation d'effectuer les dépenses prévues à la liste des comptes du mois d'avril 2025
 - 6.2 Dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'avril 2025
 - 6.3 Réquisition numéro 2025-34 au montant de 14 099 \$ plus les taxes applicables, pour le remplacement d'un serveur

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 7.1 Dépôt du rapport des statistiques d'émission de permis de construction du mois d'avril 2025
- 7.2 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme du 29 avril 2025
- 7.3 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 38, rue Gilmour
- 7.4 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 266, rue de Gaulle
- 7.5 Autorisation de la demande d'une dérogation mineure au règlement de zonage et ses amendements pour la résidence située au 332, rue Saint-Jacques Nord
- 7.6 Autorisation au projet de rénovation pour l'établissement situé au 1169, chemin de Baldwin Mills (église Baptiste de Barnston)
- 7.7 Refus au projet d'enseigne pour l'établissement situé au 96, rue de l'Union (Musée Beaulne)

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

- 8.1 Modification de la politique de dénomination toponymique et autorisation de signature

9. LOISIRS

- 9.1 Octroi d'une aide financière de 500 \$ pour la tenue de la fête de quartier organisée par le Centre d'action bénévole qui se tiendra le 28 août 2025
- 9.2 Renouvellement de l'entente entre la Ville de Coaticook et le Parc Harold F. Baldwin pour le mandat de gestion pour l'opération du parc et autorisation de signature

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 11.1 Nomination de Madame Nadia Hachimi à titre de cheffe de division infrastructures de la Ville de Coaticook
- 11.2 Création du poste de technicien en génie civil et embauche de monsieur Abdul Fatao Compaore
- 11.3 Embauche de monsieur Antoine Chouinard pour le poste de journalier saisonnier régulier
- 11.4 Octroi du poste de journalier saisonnier régulier à monsieur Xavier Gaudreau
- 11.5 Embauche d'un stagiaire pour les besoins de la division parcs, bâtiments et espaces verts

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 11.6 Réquisition numéro 2025-35 au montant de 127 470 \$ plus les taxes applicables, pour l'achat de transformateurs à mettre en inventaire
- 11.7 Réquisition numéro 2025-36 au montant de 8 000 \$ plus les taxes applicables, pour le remplacement d'un transformateur au poste McDuffee

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 12.1 Approbation du rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du schéma de couverture de risques en incendie pour l'année 2024

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

- 14.1 Nomination maire suppléant (double mandat)
- 14.2 Autorisation à la Microbrasserie Coaticook de tenir des spectacles sur terrasse, de 15 h à 23 h, lors de la période estivale 2025
- 14.3 Autorisation à la Microbrasserie Hop Station de tenir des spectacles sur terrasse, de 15 h à 23 h, lors de la période estivale 2025

15. RÈGLEMENTS

- 15.1 Adoption du règlement 12-5 RM330-6 règlement abrogeant et remplaçant le 12-5 RM330-5 (2025) et autres amendements relatifs au stationnement
- 15.2 Adoption du règlement numéro 6-5-5 (2025) intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant la délimitation du secteur assujéti au PIIA dans le hameau de Barnston »
- 15.3 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 6-1-92 (2025) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser certains usages liés aux activités de recyclage et de récupération des matières résiduelles dans la zone industrielle I-427 » et demande de dispense de lecture
- 15.4 Adoption du premier projet de règlement numéro 6-1-92 (2025) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser certains usages liés aux activités de recyclage et de récupération des matières résiduelles dans la zone industrielle I-427 »

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

- 16.1 Octroi d'une aide financière de 10 000 \$ ainsi qu'une aide logistique à l'Expo Vallée de la Coaticook pour la 45^e édition qui se tiendra du 7 au 10 août 2025

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

25-05-37912 1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION 25-05-37912

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-37913 2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2025**

RÉSOLUTION 25-05-37913

CONSIDÉRANT que la greffière a remis aux membres du conseil une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 avril 2025 le tout conformément aux délais prévus par la loi, et que par conséquent elle est dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 avril 2025 tel que rédigé par la greffière, madame Geneviève Dupras, comme étant le juste reflet des délibérations du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **DÉLÉGATION**

- Madame Isabelle Massé, chemin Domaine du Pinnacle, émet des suggestions pour améliorer la circulation et questionne la décision des élus concernant l'implantation des dos-d'âne et questionne à savoir si la ville allait remettre les radars de vitesse;
- Monsieur Marc Nadon, 971 chemin du Domaine du Pinnacle : circulation à Baldwin, mentionne aux élus qu'il est en faveur d'un radar de vitesse, mais pas des dos-d'âne;
- Monsieur Yves Plante, chemin des Chalets, mentionne également aux élus, qu'il est en faveur d'un radar de vitesse, mais pas des dos-d'âne.

4. RAPPORT DU MAIRE SUR DIFFÉRENTS DOSSIERS

- Départ à la retraite de monsieur Jean Chartier, responsable de l'urbanisme : Remise d'un cadeau et remerciements;
- Rues Principales : évènements qui se tiendra en mai;
- Les Fleurons du Québec : demande la participation des citoyens pour embellir les aménagements paysagers, un concours sera organisé;
- Remerciements aux bénévoles qui ont été honorés lors de la fête des bénévoles;

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseillers font leurs rapports mensuels à tour de rôle.

6. FINANCES

25-05-37914

- 6.1 AUTORISATION D'EFFECTUER LES DÉPENSES PRÉVUES À LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2025

RÉSOLUTION 25-05-37914

CONSIDÉRANT qu'une dépense doit être autorisée par règlement ou résolution du conseil;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des listes suggérées des comptes du mois d'avril 2025 au montant total de 3 068 280,55 \$ comme si elles étaient aux longues reproduites;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'approuver les listes des comptes du mois d'avril 2025 comme suit :

- Fonds d'administration : 2 804 460,78 \$
- Fonds d'immobilisation (FDI) : 263 819,77 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6.2 DÉPÔT DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES POUR LE MOIS D'AVRIL 2025

Le trésorier fait état du dépôt des transferts budgétaires pour le mois d'avril 2025

25-05-37915

- 6.3 RÉQUISITION NUMÉRO 2025-34 AU MONTANT DE 14 099 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE REMPLACEMENT D'UN SERVEUR

RÉSOLUTION 25-05-37915

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit effectuer le remplacement d'un serveur ;

CONSIDÉRANT que le trésorier a présenté une réquisition pour ledit achat ;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Précicom au montant de 14 099 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du trésorier concernant l'offre de la compagnie Précicom ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert

APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2025-34 pour le remplacement d'un serveur auprès de la compagnie Précicom au montant de 14 099 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-920-01-414.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT DES STATISTIQUES D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS D'AVRIL 2025

Le conseiller, monsieur Guy Jubinville, fait état du rapport des statistiques d'émission des permis de construction du mois d'avril 2025 tel qu'il a été préparé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Robin Bélanger.

7.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 29 AVRIL 2025

Les membres du conseil prennent acte du procès-verbal du 29 avril 2025 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Coaticook tel qu'il a été rédigé par le responsable du service de l'urbanisme, monsieur Robin Bélanger

25-05-37916

7.3 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 38, RUE GILMOUR

RÉSOLUTION 25-05-37916

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 38, rue Gilmour et désignée comme étant le lot numéro 3 310 728 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre une marge de recul avant réduite de 7,05 mètres au lieu de 7,6 mètres;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru sur le site internet de la Ville de Coaticook mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 38, rue Gilmour et désignés comme étant le lot numéro 3 310 728 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre une marge de recul avant réduite de 7,05 mètres au lieu de 7,6 mètres afin de pouvoir faire un agrandissement sur pieux de 18' x 18'.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-37917

7.4 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 266, RUE DE GAULLE

RÉSOLUTION 25-05-37917

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 266, rue de Gaulle et désignée comme étant le lot numéro 3 309 995 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à permettre une marge de recul avant réduite à 5,16 mètres au lieu de 7,6 mètres ;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru sur le site internet de la Ville de Coaticook mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située au 266, rue de Gaulle et désignée comme étant le lot numéro 3 309 995 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de permettre une marge de recul avant réduite de 5,16 mètres au lieu de 7,6 mètres pour faire un agrandissement du portique de 2,44 mètres x 3,63 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-37918

7.5 AUTORISATION DE LA DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS POUR LA RÉSIDENCE SITUÉE AU 332, RUE SAINT-JACQUES NORD

RÉSOLUTION 25-05-37918

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une demande d'une dérogation mineure pour la résidence située au 332, rue Saint-Jacques Nord et désignée comme étant le lot numéro 3 311 203 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser les marges de recul latérales à 3,27 mètres au lieu de 6 mètres ;

CONSIDÉRANT que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice au demandeur;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'au moins 15 jours avant l'étude de la demande, un avis public a paru sur le site internet de la Ville de Coaticook mentionnant que le conseil étudierait la demande de dérogation mineure lors de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 5 du règlement sur les dérogations mineures numéro 6-20 (2003);

CONSIDÉRANT qu'aucune personne ne s'est opposée à la présente demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, pour la résidence située

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

au 332, rue Saint-Jacques Nord et désignée comme étant le lot numéro 3 311 203 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook, afin de régulariser les marges de recul latérales à 3,27 mètres au lieu de 6 mètres et d'abroger la résolution antérieure portant le numéro 12-02-31146.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-37919 7.6 AUTORISATION AU PROJET DE RÉNOVATION POUR L'ÉTABLISSEMENT SITUÉ AU 1169, CHEMIN DE BALDWIN MILLS

RÉSOLUTION 25-05-37919

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet de rénovation pour l'établissement situé au 1169, chemin de Baldwin Mills ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment est cité monument historique et que les propriétaires doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour le conserver en bon état ;

CONSIDÉRANT que le projet respectera les critères et les objectifs du PIIA dans le secteur du hameau de Barnston ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 29 avril 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le projet de rénovation pour l'établissement situé au 1169, chemin Baldwin Mills, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 29 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-37920 7.7 REFUS AU PROJET D'ENSEIGNE POUR L'ÉTABLISSEMENT SITUÉ AU 96, RUE DE L'UNION

RÉSOLUTION 25-05-37920

CONSIDÉRANT que le service d'urbanisme de la Ville de Coaticook a reçu une demande pour un projet d'enseigne pour l'établissement situé au 96, rue de l'Union ;

CONSIDÉRANT que l'on doit développer un affichage distinctif pour le centre-ville et qu'on doit accorder la priorité au bois comme matériau constituant le panneau de l'enseigne ;

CONSIDÉRANT que le projet ne respecte pas les critères et les objectifs du PIIA dans le secteur conservation patrimonial régional;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme tel que mentionné dans leur procès-verbal du 29 avril 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de refuser le projet d'enseigne pour l'établissement situé au 96, rue de l'Union, le tout tel qu'il est recommandé par le comité consultatif de l'urbanisme dans leur procès-verbal du 29 avril 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMMUNICATIONS, CULTURE ET TOURISME

25-05-37921

**8.1 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE DÉNOMINATION
TOPONYMIQUE ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

RÉSOLUTION 25-05-37921

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre à la Ville de Coaticook de gérer efficacement l'ensemble du dossier toponymique, le comité de toponymie a élaboré la présente politique dont la mise en place a pour but d'améliorer la méthodologie en matière de dénomination;

CONSIDÉRANT que cette politique a été adoptée en 2013 et qu'il a lieu de la modifier afin de refléter la réalité actuelle;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'adopter la nouvelle version de la Politique de dénomination de toponymique et d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite politique et de désigner le comité de toponymie pour son application.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. LOISIRS

25-05-37922

**9.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 500 \$ POUR LA TENUE DE
LA FÊTE DE QUARTIER ORGANISÉE PAR LE CENTRE D'ACTION
BÉNÉVOLE QUI SE TIENDRA LE 28 AOÛT 2025**

RÉSOLUTION 25-05-37922

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2025 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif reliés aux loisirs et aux sports;

CONSIDÉRANT que le Centre d'action bénévole a présenté une demande d'aide financière pour la tenue de la fête de quartier qui aura lieu le 28 août 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 500 \$ pour la tenue de la fête de quartier organisée par le Centre d'action bénévole qui se tiendra le 28 août 2025 et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 02-701-90-996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 25-05-37923** 9.2 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE COATICOOK ET LE PARC HAROLD F. BALDWIN POUR LE MANDAT DE GESTION POUR L'OPÉRATION DU PARC ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 25-05-37923

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a convenu de modifier le protocole d'entente en cours avec le Parc Harold F. Baldwin relativement à l'opération du Parc Harold F. Baldwin;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de définir les responsabilités et les rôles de chacune des parties pour la gestion de ce parc;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer le renouvellement du protocole d'entente entre la Ville de Coaticook et le Parc Harold F. Baldwin relativement à l'opération du Parc Harold F. Baldwin, lequel est joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

11. SERVICES EXTÉRIEURS

- 25-05-37924** 11.1 NOMINATION DE MADAME NADIA HACHIMI À TITRE DE CHEFFE DE DIVISION INFRASTRUCTURES DE LA VILLE DE COATICOOK

RÉSOLUTION 25-05-37924

CONSIDÉRANT que le poste de chef de division infrastructures a été libéré suite au départ de l'employé attitré à ce poste;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de le remplacer;

CONSIDÉRANT que suite à la publication d'un avis d'ouverture du poste à cet effet, plusieurs personnes y ont postulé;

CONSIDÉRANT qu'un processus de sélection et d'entrevues s'est déroulé et que le comité de sélection a retenu la candidature de madame Nadia Hachimi pour occuper le poste de cheffe de division infrastructures;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU :

D'octroyer le poste de cheffe de division infrastructures de la Ville de Coaticook à madame Nadia Hachimi à compter du 12 mai 2025, le tout conformément à l'entente établissant les conditions de travail des employés-cadres, et de fixer son salaire selon l'échelon 1 de la classe 3 et d'établir une période probatoire de six (6) mois à partir de son entrée en fonction, à la fin de la probation de 6 mois, elle pourra accéder à l'échelon 2 de la classe 3 et progressera selon les ajustements d'échelon se feront chaque année.

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook requiert du personnel supplémentaire pour les besoins de la division parcs, bâtiments et espaces verts ;

CONSIDÉRANT que le directeur des services extérieurs soumet au conseil de procéder à l'embauche d'un stagiaire en génie de la construction ;

CONSIDÉRANT que l'objectif du stage est d'avancer des tâches et petits projets afin d'améliorer l'inventaire des immeubles de la Ville et des composantes que la Ville doit entretenir ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU d'embaucher monsieur Andrew Michel à titre de stagiaire en génie de la construction pour les besoins de la division parcs, bâtiments et espaces verts, pour la période du 1er mai au 18 août 2025, pour un salaire horaire de 25,20 \$ de l'heure pour un total de 37 heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-37929 11.6 RÉQUISITION NUMÉRO 2025-35 AU MONTANT DE 127 470 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'ACHAT DE TRANSFORMATEURS À METTRE EN INVENTAIRE

RÉSOLUTION 25-05-37929

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit faire l'achat de transformateurs à mettre en inventaire ;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour lesdits achats ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre, mais a retenu la plus basse, conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Carte International inc. au montant de 127 470 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Carte International inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2025-35 pour l'achat de transformateurs à mettre en inventaire, auprès de la compagnie Carte International inc. au montant de 127 470 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense au poste budgétaire numéro 04-150-05-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-37930 11.7 RÉQUISITION NUMÉRO 2025-36 AU MONTANT DE 8 000 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LE REMPLACEMENT D'UN TRANSFORMATEUR AU POSTE MCDUFFEE

RÉSOLUTION 25-05-37930

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook doit remplacer le transformateur au poste McDuffee;

CONSIDÉRANT que le chef de division Hydro-Coaticook a présenté une réquisition pour ladite réquisition;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook a reçu une offre conformément aux règles prévues au règlement de gestion contractuelle, soit celle de la compagnie Dual Electrotech inc. au montant de 8 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du chef de division Hydro-Coaticook concernant l'offre de la compagnie Dual Electrotech inc. ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'accepter la réquisition numéro 2025-36 pour le remplacement d'un transformateur au poste McDuffee auprès de la compagnie Dual Électrothech inc. au montant de 8 000 \$ plus les taxes applicables et d'affecter la dépense à l'excédent de fonctionnements affecté - écrêtage, poste budgétaire numéro 02-920-08-725.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

25-05-37931

12.1 APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA MRC DE COATICOOK DANS LE CADRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE POUR L'ANNÉE 2024

RÉSOLUTION 25-05-37931

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Ville de Coaticook prend en compte le rapport annuel pour l'année 2024 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en avril dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* «communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements», communément appelé «DSI» ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie pour l'année 2024, tel que présenté; ET

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. COMMUNAUTAIRE

14. ADMINISTRATION ET CONSEIL

25-05-37932

14.1 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT (DOUBLE MANDAT)

RÉSOLUTION 25-05-37932

CONSIDÉRANT que le conseil doit désigner, un conseiller qui agira à titre de maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU :

De désigner le conseiller, monsieur Guy Jubinville, maire suppléant pour les quatre prochains mois à compter du 1^{er} juin 2025 ;

De désigner le maire suppléant à titre de substitut pour siéger à la MRC de Coaticook en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du maire, ou de vacances de son poste;

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC pour l'en informer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-37933

14.2 AUTORISATION À LA MICROBRASSERIE COATICOOK DE TENIR DES SPECTACLES SUR TERRASSE, DE 15 H À 23 H, LORS DE LA PÉRIODE ESTIVALE 2025

RÉSOLUTION 25-05-37933

CONSIDÉRANT que la Microbrasserie Coaticook a demandé à la Ville de Coaticook de diffuser des spectacles sur terrasse lors de la période estivale 2025;

CONSIDÉRANT que la diffusion de spectacles sur terrasse contrevient à la réglementation, soit plus spécifiquement aux articles 53,55,61,65 du règlement 12-5 RM450 (2019) Règlement concernant les nuisances, à moins qu'ils soient autorisés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'avis que des spectacles sur terrasse lors de la période estivale permettent de dynamiser le centre-ville;

CONSIDÉRANT que ces événements se tiendront les soirs lors de la période estivale 2025, de 15 h à 23 h ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU de permettre à la Microbrasserie Coaticook de tenir des spectacles sur terrasse, de 15 h à 23 h, lors de la période estivale 2025 (et ainsi déroger à la réglementation municipale, soit plus spécifiquement aux articles 53,55,61,65 du règlement 12- 5 RM450 (2019) Règlements concernant les nuisances afin de permettre la diffusion de spectacles sur terrasse lors des dates mentionnées plus haut et ainsi permettre la tenue de ces événements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-37934 14.3 AUTORISATION À LA MICROBRASSERIE HOP STATION DE TENIR DES SPECTACLES SUR TERRASSE, DE 15 H À 23 H, LORS DE LA PÉRIODE ESTIVALE 2025

RÉSOLUTION 25-05-37934

CONSIDÉRANT que la Microbrasserie Hop Station a demandé à la Ville de Coaticook de diffuser des spectacles sur terrasse lors de la période estivale 2025;

CONSIDÉRANT que la diffusion de spectacles sur terrasse contrevient à la réglementation, soit plus spécifiquement aux articles 53,55,61,65 du règlement 12-5 RM450 (2019) Règlement concernant les nuisances, à moins qu'ils soient autorisés par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal est d'avis que des spectacles sur terrasse lors de la période estivale permettent de dynamiser le centre-ville;

CONSIDÉRANT que ces événements se tiendront les soirs lors de la période estivale 2025, de 15 h à 23 h ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU de permettre à la Microbrasserie Hop Station de tenir des spectacles sur terrasse, de 15 h à 23 h, lors de la période estivale 2025 (et ainsi déroger à la réglementation municipale, soit plus spécifiquement aux articles 53,55,61,65 du règlement 12- 5 RM450 (2019) Règlements concernant les nuisances afin de permettre la diffusion de spectacles sur terrasse lors des dates mentionnées plus haut et ainsi permettre la tenue de ces événements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. RÈGLEMENTS

25-05-37935 15.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT 12-5 RM330-6 RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE 12-5 RM330-5 (2025) ET AUTRES AMENDEMENTS RELATIFS AU STATIONNEMENT

RÉSOLUTION 25-05-37935

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 415 de la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité locale a le pouvoir d'adopter des règlements relatifs au stationnement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Coaticook souhaite modifier son règlement existant afin de modifier la durée des stationnements;

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT qu'une demande de dispense de lecture du règlement 12-5 RM330-6 (2025) fut faite lorsque l'avis de motion fut donné et qu'une copie du présent règlement fut remise aux membres du conseil de la Ville de Coaticook qui étaient présents lors de l'assemblée ordinaire du 14 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement et sa portée ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'adopter le règlement 12-5 RM 330-6 règlement abrogeant et remplaçant le 12-5 RM330-5 (2025) et autres amendements relatifs au stationnement et de publier l'avis public en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-05-37936

15.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-5-5 (2025) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE CONCERNANT LA DÉLIMITATION DU SECTEUR ASSUJETTI AU PIIA DANS LE HAMEAU DE BARNSTON »

RÉSOLUTION 25-05-37936

CONSIDÉRANT que la municipalité s'est dotée d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin, notamment, de protéger les secteurs et bâtiments d'intérêt situés sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser le territoire d'application du règlement dans le hameau de Barnston afin de mieux cibler les éléments d'intérêt;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 avril 2025, conformément à la loi, par Vincent Brochu;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue, le 12 mai 2025, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT que suite à la période de consultation, la municipalité n'a reçu aucune demande de modification à l'égard du contenu du projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Jubinville
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 6-5-5 (2025) intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant la délimitation du secteur assujetti au PIIA dans le hameau de Barnston ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

- 15.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-92 (2025) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER CERTAINS USAGES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE RECYCLAGE ET DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-427 » ET DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-92 (2025)

Avis de motion est donné par le conseiller Denis Hébert qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 6-1-92 (2025) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser certains usages liés aux activités de recyclage et de récupération des matières résiduelles dans la zone industrielle I-427 »

Celui-ci a pour objet d'autoriser, dans la zone industrielle I-427, certaines activités de recyclage et de récupération des matières résiduelles et de retirer, pour cette même zone, la norme de hauteur maximale des bâtiments. La zone I-427 est située en bordure du chemin Ladd's Mill, au sud du chemin Lavoie.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Dépôt et présentation du règlement sont faits par le conseiller Denis Hébert.

Des copies du projet de règlement sont accessibles pour consultation.

DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser la greffière de la lecture du règlement numéro 6-1-92 (2025) une copie du règlement est remise aux membres du conseil qui sont tous présents.

25-05-37937

- 15.4 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6-1-92 (2025) INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER CERTAINS USAGES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE RECYCLAGE ET DE RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA ZONE INDUSTRIELLE I-427 »

RÉSOLUTION 25-05-37937

CONSIDÉRANT qu'une demande a été soumise à la municipalité afin de permettre, dans la zone industrielle I-427, certaines activités de recyclage et de récupération des matières résiduelles et de retirer, pour cette même zone, la norme de hauteur maximale des bâtiments;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à l'égard de la demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion, en lien avec le présent règlement, a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 mai 2025, conformément à la loi, par Denis Hébert ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Brochu
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement numéro 6-1-92 (2025) intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser certains usages liés aux activités de recyclage et de récupération des matières résiduelles dans la zone industrielle I-427 », ET

Qu'une assemblée de consultation soit tenue lundi, le 9 juin 2025 à 19 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AFFAIRES COMMENCÉES ET NOUVELLES

25-05-37938

16.1 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 10 000 \$ AINSI QU'UNE AIDE LOGISTIQUE À L'EXPO VALLÉE DE LA COATICOOK POUR LA 45E ÉDITION QUI SE TIENDRA DU 7 AU 10 AOÛT 2025

RÉSOLUTION 25-05-37938

CONSIDÉRANT que le conseil a prévu au budget 2025 des montants afin de répondre aux demandes d'aide financière des divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que l'Exposition Vallée de la Coaticook a présenté une demande d'aide financière pour la 45e édition de leur festival;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Hébert
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU d'octroyer une aide financière de 10 000 \$ ainsi qu'une aide logistique pour la 45^e édition de l'Exposition Vallée de la Coaticook qui se tiendra du 7 au 10 août 2025 et d'affecter la dépense pour un montant de 5 000 \$ au poste budgétaire numéro 02-620-00-991 et pour un montant de 5 000 \$ au poste budgétaire numéro 02-190-00-991.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

25-05-37939

18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 25-05-37939

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland
APPUYÉ PAR le conseiller Guy Jubinville

RÉSOLU que la séance soit close à 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook